



Pas d'accord que des personnes héitent de la succession de ma mère

Par **kiki**, le **30/09/2009** à **17:05**

Bonjour, ma mère est décédée il y a 8 mois et une de mes sœurs a entrepris les démarches auprès du notaire, j'ai reçu le document donc voilà comme je le sais. Certaines personnes réclament la succession alors qu'elles étaient en froid avec ma mère. Lorsque j'ai reçu les papiers, je les ai retournés non signés et paraphés et j'ai fait un courrier disant que je ne signais rien et que je bloquais cette succession. Ai-je bien fait ? NON BUT EST QUE LES HERITIERS NE TOUCHENT PAS LEUR PART SUITE AUX CONFLITS FAMILIAUX. donc je voudrais savoir si j'ai bien fait et si de n'avoir rien signé ma part n'irait pas aux autres. Un jour, j'ai entendu que tous les héritiers devaient être d'accord sinon le dossier est bloqué, est-ce vrai ? Dans mon cas suite à ma démarche que va-t-il se passer ? Ma femme a entendu que c'est la majorité des héritiers d'entre eux qui sont d'accord empêchent la succession ? Est-ce vrai ?